

Le 5 mars 2009

OBJET : PRIVATISATION DU MONT JÉSUS-MARIE

1. **Titre du projet** : Projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boul. Mont-Royal

2. **Mon intérêt**

Mon intérêt est personnel : je ne représente personne d'autre pas plus que je ne représente de groupe. De plus, mes opinions n'impliquent pas mon employeur.

Je suis **résidente d'Outremont** depuis 1951 et je suis fière que notre arrondissement compte un édifice public aussi prestigieux que le Mont Jésus-Marie.

Quatre générations de ma famille (six femmes) ont fréquenté, de 1920 à 2000, les institutions des Sœurs des saints noms de Jésus et Marie situées à Outremont, soit le Pensionnat du Saint Nom de Marie, l'école de musique Vincent d'Indy et l'ancien collège Jésus-Marie (maintenant le pavillon Marie-Victorin). J'ai même complété ma première année au couvent d'Hochelaga, démoli pour faire place à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Ainsi, ma famille ainsi que bien d'autres familles québécoises, **ont contribué financièrement** à la construction et à l'entretien du Mont-Jésus Marie.

Je déplore donc que l'Université de Montréal, à qui les Sœurs ont confié un édifice financé par le public, songe à le privatiser.

Mais, ce qui m'importe par-dessus tout c'est de préserver le symbole de l'héritage incommensurable que ces religieuses laissent au Québec. Le Québec d'aujourd'hui n'existerait pas sans ces communautés, telles la congrégation des Sœurs des saints noms de Jésus et Marie, qui ont formé de nombreuses générations de québécoises et même de québécois —ceux qui ont fréquenté le Mont Jésus-Marie et l'École de musique Vincent d'Indy.

3. **Opinion sur l'ensemble du projet**

Ce projet ne doit pas se réaliser : il est une honte pour le Québec tout entier.

Plus encore, je pense que la gestion du Mont Jésus-Marie doit être retirée aux dirigeants de l'Université de Montréal qui ne semblent pas avoir l'envergure et la vision nécessaires pour ce faire.

Voici pourquoi :

Historique

En 2003, les religieuses ont choisi de vendre à l'Université de Montréal le Mont Jésus-Marie, joyau du patrimoine québécois, préférant accepter l'offre de l'UdM inférieure à d'autres, parce qu'elles étaient convaincues que cet édifice demeurerait dans le patrimoine public. L'engagement moral, sinon légal, de l'Université de Montréal est bien étayé dans l'édition du 23 septembre 2003 de « Forum » journal officiel de l'Université citant Jacques Gravel, vice-recteur exécutif adjoint de l'époque, dont je joins une copie :

« Comme le Mont-Jésus-Marie est situé dans une zone historique protégée, l'Université est tenue d'en conserver l'apparence. Selon M. Gravel, l'immeuble dont la construction date de 1924 a été très bien entretenu. «Un vieil édifice coûte plus cher d'entretien qu'un neuf, mais celui-là est en meilleur état que bien d'autres pavillons», affirme-t-il.

La subvention gouvernementale, qui inclut des budgets de fonctionnement, sera révisée en fonction de cet ajout d'espace.

Toujours selon le vice-recteur exécutif adjoint, **12 autres offres ont été faites à la congrégation, dont 4 très sérieuses. Certaines étaient même supérieures à celle de l'Université de Montréal. Mais comme ces offres d'achat prévoyaient de modifier la mission de l'établissement, les religieuses ont préféré celle de l'UdeM afin d'en conserver la vocation éducative.**

Une certaine «filiation naturelle» lie en fait la congrégation avec l'Université de Montréal. Il s'agit du troisième pavillon que les Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie cèdent à l'Université, après le Pavillon Marie-Victorin en 1968 et celui de la Faculté de musique en 1982. »

Quant à la valeur patrimoniale de l'édifice en question, il ne fait aucun doute et est bien expliqué dans l'édition du 13 juin 2005 de « Forum », dont je joins une copie :

« Bien que l'immeuble ne soit pas classé parmi les monuments historiques par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, il bénéficie d'une protection légale par sa situation géographique, dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, dont font aussi partie les principaux pavillons de l'Université de Montréal.

«C'est un immeuble de style Beaux-Arts dessiné par les architectes Joseph Dalbé-Viau et Alphonse Venne, qui étaient célèbres à l'époque pour avoir créé le collège Jean-de-Brébeuf et l'oratoire Saint-Joseph», explique Anne-Sophie Allard.

Visiter la maison mère, c'est constater d'une pièce à l'autre que rien n'a été négligé sur le plan architectural. Boiseries fines, plafonds hauts, pièces spacieuses et lumineuses, planchers de bois franc. Le chêne et le merisier sont à l'honneur sur les neuf étages.

Mais le point culminant de la visite est sans contredit cette chapelle qui s'étend sur trois étages, au centre de l'immeuble. Il s'agit d'une réplique de la basilique Sainte-Marie-Majeure de Rome. Même si le marbre est faux, le résultat est saisissant. Et les œuvres d'art sont authentiques. On peut y admirer, notamment, une fresque illustrant le couronnement de Marie, signée Guido Nincheri. L'artiste d'origine italienne a aussi réalisé les verrières de l'escalier au premier étage, qui seront déménagées dans le nouvel externat Mont-Jésus-Marie. »

Projet Catania

En 2008, l'Université de Montréal prétextant, qu'à leur grande surprise, les coûts de rénovation de l'édifice s'avéraient trop onéreux¹, a décidé de vendre l'édifice au groupe immobilier F. Catania et associés qui projette de transformer l'immeuble en 135 unités de condos de très grand luxe (certains seraient déjà promis à des étrangers) et 270 places de stationnement creusées dans le roc en arrière et sur le côté de l'édifice!!!.

Le projet Catania est assujéti à la condition que le conseil de la ville de Montréal change l'usage de l'édifice d'institutionnel à résidentiel, **usage qui interdirait l'accès de l'édifice au public**. Voir le dépliant de l'Office de consultation public de la Ville de Montréal et voir aussi l'opinion de l'arrondissement d'Outremont expliquant que le futur usage résidentiel du Mont Jésus-Marie interdit tout autre usage public.

L'administration de la ville de Montréal a déjà adopté, lors de son assemblée du 26 janvier 2009, le projet de règlement P-09-003 intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal » et le projet de règlement P-04-047-71 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

Aucune consultation publique (référendum) n'est prévue par les règlements de la Ville de Montréal sur le changement d'usage de l'édifice, mais quelques résidents de l'arrondissement d'Outremont pourraient éventuellement être appelés à se prononcer par référendum sur des sujets autres que le changement d'usage. En effet, selon ce qui fut expliqué lors des sessions d'informations tenues les 16, 17 et 18 février 2009, ce changement d'usage serait le **privilège exclusif du Conseil de la Ville de Montréal tout comme le serait la conservation de la Chapelle de l'édifice**. À noter que le choix des personnes aptes à voter lors du référendum n'est pas clair. Selon ce qui fut présenté, des non-résidents d'Outremont pourraient voter mais de nombreux résidents du district électoral Robert-Bourassa ne le pourraient pas.

Finalement, en vertu des articles 48 et suivants de la *Loi sur les biens culturels*, nul ne peut, dans un arrondissement historique ou naturel, ce qui est le présent cas, modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction **sans l'autorisation du ministre et avant de décider d'une demande d'autorisation, le ministre prend l'avis de la Commission des biens culturels du Québec**.

4. Préoccupations liées au projet

¹ Ceci m'apparaît totalement incompréhensible puisque l'Université, possédant des experts à la Faculté d'aménagement, à Polytechnique, etc., a sans doute examiné l'édifice à la lumière des plans de l'édifice construit par deux architectes de renom et puisque, dans le contrat d'achat signé par le recteur de l'époque et le secrétaire général, l'UdeM s'est déclarée satisfaite de l'immeuble.

En outre, selon ce que j'ai compris de la présentation orale du Dr Breton, représentant de l'UdeM, l'administration de l'UdeM a fait preuve d'un manque d'organisation, je dirais même d'amateurisme, lors de ses tentatives de loger dans l'édifice divers départements ou facultés et de trouver d'autres institutions désireuses de préserver la mission publique attachée à cet édifice.

Finalement, il est clair que l'Université veut vendre pour investir dans le développement de la cour de triage qui, selon diverses personnes, sera un gouffre financier.

Je suis contre le projet de privatisation du Mont Jésus-Marie pour les raisons suivantes :

- **La valeur patrimoniale de l'édifice**, y compris sa **chapelle** et son **escalier**, même si certains éléments intéressants auraient déjà disparu (ex. bibliothèque et boiserie) sans que l'on sache ce qu'ils sont devenus;

- **La valeur symbolique du Mont Jésus-Marie qui est un du legs historique des religieuses du Québec qui furent les premières femmes d'affaire d'ici;**

- **Le fait que l'argent des québécois, qui ont financé la construction et l'entretien du Mont Jésus-Marie, servira des intérêts privés et aussi étrangers;**

- **Le manque d'éthique** des dirigeants de l'Université de Montréal qui font fi de l'engagement de l'université envers les religieuses et le précédent inquiétant que cette vente suscite puisqu'en séance publique, Dr Breton, représentant de l'UdeM, a affirmé que le pavillon central de l'UdeM était « désuet ». À noter que le pavillon logeant la faculté de Musique (anciennement l'École de musique Vincent d'Indy) est mal entretenu. À noter aussi la disparition de la chapelle de l'ancien couvent qui loge la faculté d'Aménagement. Qu'arrivera-t-il de ces édifices puisque l'UdeM aura besoin d'énormément de fonds pour développer un second campus à la Cour de triage?

- **Le manque de démocratie et de transparence** dans l'adoption des règlements entourant le changement d'usage de cet édifice et de tout édifice situé dans un arrondissement historique ou naturel relevant de la ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont tout comme le projet de référendum qui ne portera que sur des points accessoires et n'impliquera que quelques résidents de l'arrondissement;

- **L'absence de protection adéquate de la chapelle et de l'escalier monumental qui ne sont pas classés « monument historique »**. À noter que la ville prétend qu'elle protégera ces éléments architecturaux au moyen d'une servitude personnelle qui lui sera consentie par le promoteur et prévue par règlement. Selon le promoteur il y aura deux fonds de prévoyance : un pour l'édifice et un pour la chapelle. Mais qui obligera **tous** les copropriétaires, y compris les non chrétiens, à contribuer à celui de la chapelle. Qu'arrivera-t-il de ces œuvres?

- Le choix du promoteur.

- **Le gouffre financier** que représente le projet de développement de la gare de triage, projet que la vente du Mont Jésus-Marie est supposée financer.

5. Suggestions

En tout état de cause, quoiqu'il arrive du projet Catania, ce qui reste du Mont Jésus-Marie doit être classé monument historique en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Ceci s'avère essentiel en ce qui concerne la chapelle et l'escalier monumental. À noter que le **9^{ième} étage de l'ancien magasin Eaton** et son restaurant, qui serait inspiré du paquebot Île-de-France, ont été classés.

En outre, la chapelle doit faire partie du domaine public. La **Chapelle du Bon Pasteur**, située dans un ensemble résidentiel, est ouverte au public.

De plus, la gestion du Mont Jésus-Marie doit être retirée à l'université tout comme la gestion des autres édifices patrimoniaux qui font partie du campus de l'UdeM.

Un groupe indépendant devrait être formé pour trouver une nouvelle vocation au Mont Jésus-Marie qui assurerait qu'il demeure bien patrimonial public du Québec.

6. Conclusion

Le saccage du patrimoine québécois, en particulier celui du patrimoine religieux, doit prendre fin. C'est une partie de notre identité nationale qui est en cause.

Michèle Joubert

Avocate

B.A., LL.L, LL.M. (droit public), *Diploma in legislative drafting*, D.E.S. en droit comparé

p.j.

ACCUEIL - iForum

SOMMAIRE de ce numéro

ABONNEMENT à iForum

DERNIÈRE HEURE

DES NOUVELLES DE...

ARCHIVES

COMMUNIQUÉS

FORUM express

MÉDIAS étudiants

CALENDRIER des événements

POUR NOUS JOINDRE

L'UDEM ACQUIERT LE MONT-JÉSUS-MARIE

La congrégation a préféré l'offre de l'UdeM, qui maintient la vocation éducative de l'établissement.



Le bâtiment abritera le nouvel Institut d'évaluation en santé et permettra de libérer des locaux pour les occupants des pavillons Marguerite-d'Youville, 3150 Jean-Brillant et Marie-Victorin.

Une entente a été conclue entre l'Université de Montréal et la congrégation des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie pour l'achat de l'externat Mont-Jésus-Marie du boulevard Mont-Royal.

L'entente a été signée le 8 septembre dernier, et l'Université en a fait l'annonce le 29 septembre, à l'occasion du discours annuel du recteur devant l'Assemblée universitaire. L'acte de vente devrait être signé le 8 octobre et c'est à ce moment seulement qu'on devrait connaître le montant de la transaction, la congrégation ayant

demandé la confidentialité jusque-là.

D'une superficie de 18 650 m², ce nouveau bâtiment viendra combler une partie du déficit d'espace dont souffre l'UdeM et qui est actuellement évalué à 33 907 m² en fonction des prévisions de clientèle pour l'année 2006.

Selon un scénario qualifié de «probabilité très forte» par Jacques Gravel, vice-recteur exécutif adjoint, ce pavillon abritera le Département de géographie, logé au Pavillon 520 Côte-Sainte-Catherine loué à la Commission scolaire de Montréal.

Certaines des unités de la Faculté de médecine en ce moment abritées par le Pavillon Marguerite-d'Youville, où l'on manque d'espace, pourraient vraisemblablement être relocalisées au Mont-Jésus-Marie. Le futur Institut d'évaluation en santé (IDEES) de la Faculté de médecine s'y retrouverait également.

La Faculté de musique, qui n'a pas de salle de répétition autre que la salle de spectacle Claude-Champagne, pourra elle aussi bénéficier de ce nouveau pavillon, situé dans son voisinage immédiat. L'ancienne chapelle de l'externat serait transformée en salle de répétition et de concert.

«Il existe déjà un lien naturel entre le Mont-Jésus-Marie et le pavillon de la Faculté de musique, indique Jacques Gravel. Une partie du chauffage du pavillon provient du Mont-Jésus-Marie et un tunnel relie les deux bâtiments. Ce tunnel pourra de nouveau servir à faire passer les câbles de fibre optique.»

Finalement, certains départements de sciences humaines de la Faculté des arts et des sciences pourraient y être regroupés.

Sans pouvoir donner plus de détails sur l'utilisation de l'immeuble, Jacques Gravel estime qu'il vaut la peine, dans les circonstances, de repenser certains réaménagements déjà prévus.

Un bâtiment en très bon état

Selon l'entente conclue entre les deux parties, l'Université pourra commencer à occuper 10 % de l'espace dès le mois prochain. La totalité du bâtiment devrait être à la disposition de l'UdeM en juin 2005, la congrégation disposant toutefois d'un délai de grâce de un an pour relocaliser ses services, notamment l'externat, qu'elle entend conserver dans le secteur.

Comme le Mont-Jésus-Marie est situé dans une zone historique protégée, l'Université est tenue d'en conserver l'apparence. Selon M. Gravel, l'immeuble dont la construction date de 1924 a été très bien entretenu. «Un vieil édifice coûte plus cher d'entretien qu'un neuf, mais celui-là est en meilleur état que bien d'autres pavillons», affirme-t-il.

La subvention gouvernementale, qui inclut des budgets de fonctionnement, sera révisée en fonction de cet ajout d'espace.

Toujours selon le vice-recteur exécutif adjoint, 12 autres offres ont été faites à la congrégation, dont 4 très sérieuses. Certaines étaient même supérieures à celle de l'Université de Montréal. Mais comme ces offres d'achat prévoyaient de modifier la mission de l'établissement, les religieuses ont préféré celle de l'UdeM afin d'en conserver la vocation éducative.

Une certaine «filiation naturelle» lie en fait la congrégation avec l'Université de Montréal. Il s'agit du troisième pavillon que les Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie cèdent à l'Université, après le Pavillon Marie-Victorin en 1968 et celui de la Faculté de musique en 1982.

L'Université a par ailleurs acquis des Sœurs grises le Pavillon Marguerite-d'Youville en 1967.

Daniel Baril

[Archives](#) | [Communiqués](#) | [Pour nous joindre](#) | [Calendrier des événements](#)

Université de Montréal, Direction des communications et du recrutement

ACCUEIL-iForum

SOMMAIRE de ce numéro

ABONNEMENT à iForum

DERNIÈRE HEURE

DES NOUVELLES DE...

ARCHIVES

COMMUNIQUÉS

FORUM express

MÉDIAS étudiants

CALENDRIER des événements

POUR NOUS JOINDRE

DES CHERCHEURS DE L'UEM S'INSTALLENT DANS UN JOYAU PATRIMONIAL

La maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie devient un pavillon de l'Université



La chapelle est une reproduction de l'église Sainte-Marie-Majeure de Rome.

Les notes d'un air triomphant d'Henry Purcell, joué à l'orgue par sœur Thérèse Laramée, contrastent avec l'état d'esprit de cette dernière. Elle a passé 51 ans dans la congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie et a toujours connu le «1420 Mont-Royal» comme la maison mère de la communauté. Mais d'ici le 30 juin, elle et ses quelque 200 coreligionnaires quitteront définitivement ce sanctuaire. «Émotivement, ce déménagement nous affecte beaucoup. Nous essayons de ne pas trop y penser», résume-t-elle.



Sœur Thérèse Laramée à l'orgue

Comme le malheur des uns fait le bonheur des autres, environ 250 chercheurs, professeurs et employés de l'UdeM seront installés d'ici l'hiver 2006 dans les murs du bâtiment construit en 1924 et 1925. Déjà, près de 150 personnes occupent l'aile ouest. Ce sont principalement des chercheurs du Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) du Département de médecine sociale et préventive (DMSPP) et du Département d'administration de

la santé (DASUM). De plus, le tout nouveau groupe de recherche Brams-Peretz en neuropsychologie de la musique y ouvrira ses portes. À terme, de 1200 à 1500 personnes auront leurs bureaux, bibliothèques, salles de classe et laboratoires dans ce vaste immeuble. «Il ne répond toutefois qu'à environ un tiers des besoins en espace à long terme de la communauté universitaire», fait remarquer l'architecte Anne-Sophie Allard au cours d'une visite des lieux.

À titre de chargée de projet pour la firme Gesvel, Mme Allard supervise les travaux visant à transformer le bâtiment à vocation religieuse et éducative en pavillon universitaire. Ces travaux s'étendront sur environ cinq ans. Actuellement, en plus de constituer la résidence des religieuses, la maison mère loge une école primaire de 420 enfants, l'Externat Mont-Jésus-Marie. Cette école y poursuivra d'ailleurs ses activités jusqu'en juin 2006.

Une histoire de plus d'un siècle

Lorsqu'il pénètre dans le hall par l'entrée principale, le visiteur peut admirer un buste de sœur Marie-Rose (Eulalie Durocher), qui a fondé la congrégation, à Longueuil, en 1844. Après avoir acquis de vastes terrains à Outremont en 1889 et 1892 (un placement immobilier qui s'avéra très rentable), les religieuses y font construire successivement le pensionnat du Saint-Nom-de-Marie en 1906, la maison mère en 1924, l'immeuble connu aujourd'hui sous le nom de pavillon Marie-Victorin en 1958 et le pavillon Vincent-d'Indy, acquis en 1981 par l'UdeM pour abriter la Faculté de musique.

C'est au prix de 15 M\$ que l'Université de Montréal s'est officiellement portée acquéreur du bâtiment à l'automne 2003. «C'est un moment important pour notre communauté, alors que nous tournons une page de notre histoire, soulignait alors sœur Jacqueline Boudreau, animatrice provinciale et porte-parole de la congrégation au Québec. Notre décision de vendre a été longuement réfléchi et nous sommes heureuses aujourd'hui de pouvoir assurer à nos sœurs un lieu de vie communautaire plus intime en retournant vers notre lieu de fondation, à Longueuil.»



Vue vers le nord-ouest



Le Casavant de 41 jeux, 2700 tuyaux (1925)

Les religieuses déménageront dans leur propriété agrandie de Longueuil et l'Externat Mont-Jésus-Marie sera relocalisé dans un bâtiment en construction, sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Bien que l'immeuble ne soit pas classé parmi les monuments historiques par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, il bénéficie d'une protection légale par sa situation géographique, dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, dont font aussi partie les principaux pavillons de l'Université de Montréal. «C'est un immeuble de style Beaux-Arts dessiné par les architectes Joseph Dalbé-Viau et Alphonse Venne, qui étaient célèbres à l'époque pour avoir créé le collège Jean-de-Brébeuf et l'oratoire Saint-Joseph», explique Anne-Sophie Allard.

Visiter la maison mère, c'est constater d'une pièce à l'autre que rien n'a été négligé sur le plan architectural.

Boiseries fines, plafonds hauts, pièces spacieuses et lumineuses, planchers de bois franc. Le chêne et le merisier sont à l'honneur sur les neuf étages.

Mais le point culminant de la visite est sans contredit cette chapelle qui s'étend sur trois étages, au centre de l'immeuble. Il s'agit d'une réplique de la basilique Sainte-Marie-Majeure de Rome. Même si le marbre est faux, le résultat est saisissant. Et les œuvres d'art sont authentiques. On peut y admirer, notamment, une fresque illustrant le couronnement de Marie, signée Guido Nincheri. L'artiste d'origine italienne a aussi réalisé les verrières de l'escalier au premier étage, qui seront déménagées dans le nouvel externat Mont-Jésus-Marie.

Des travaux en deux étapes

Le bâtiment a accueilli plus de 1000 religieuses et novices, sans compter les étudiantes qui étaient reçues pour des stages. Au dernier étage, on trouve un sanatorium circulaire où les malades étaient soignées au temps de la tuberculose.

Que deviendront ces lieux? On assure que la transformation respectera le caractère architectural de la maison mère dans la mesure du possible. Par exemple, c'est au-dessus de la chapelle qu'on prévoit installer la Faculté de théologie et de sciences des religions. De plus, l'implantation de la bibliothèque de musique dans le bâtiment poursuivra l'une des vocations de la congrégation, l'enseignement de la musique.



Anne-Sophie Allard

D'ici 2007, la première phase des travaux d'aménagement, touchant environ 600 utilisateurs, sera terminée. On retrouvera alors au «1420 Mont-Royal» (aucun nom n'a encore été choisi pour désigner le nouveau pavillon) la bibliothèque de la Faculté de musique et son département de musicologie. Le GRASP ainsi que plusieurs départements de la Faculté de médecine spécialisés en santé publique y déménageront leurs effets. S'y déploieront aussi les professeurs et étudiants du programme de bioéthique.

En 2010, la seconde phase des travaux devrait être achevée. On s'attend à ce que des départements comme Géographie, Théologie et sciences des religions, Santé environnementale et santé au travail et le Centre de formation initiale des maîtres y emménagent, mais les plans définitifs ne sont pas encore arrêtés.

Mathieu-Robert Sauvé

[Archives](#) | [Communiqués](#) | [Pour nous joindre](#) | [Calendrier des événements](#)

Université de Montréal, Direction des communications et du recrutement